

Accueil>Droit de la famille et droits de succession>**Patrimoine dans le cadre des mariages et des partenariats civils**

### **Patrimoine dans le cadre des mariages et des partenariats civils**

Les couples dont la relation présente une dimension internationale nécessitent des informations juridiques concernant leur patrimoine en cas de divorce /séparation ou de décès de l'un des membres.

#### **Régimes matrimoniaux**

Règles nationales concernant le partage, en cas de divorce, de séparation ou de décès, des biens matrimoniaux de conjoints dont la relation a une dimension internationale

#### **Effets patrimoniaux des partenariats enregistrés**

Règles nationales relatives au partage du patrimoine des couples engagés dans un partenariat civil et dont la relation comporte un aspect international, en cas de dissolution du partenariat ou de décès